

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 6 juillet 2022 se tient à 19 h 37, à la salle Sommet étoilé de la MRC du Granit, une séance extraordinaire du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté no 2022-024 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 25 mars 2022 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) » la séance s'est tenue en présentiel et la présence du public est permise.

Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

André Béliveau, maire suppléant	Audet
Renaud Gosselin, maire suppléant	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Nathalie Harton, mairesse suppléante	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Daniel Gendron	Nantes
Dominic Boucher Paquette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Suzie Roy	Saint-Romain
Nicolas Blouin, maire suppléant	Saint-Sébastien
Martine Brouard	Stornoway
Denyse Blanchet	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Annie Hébert, responsable de projets, est présente.

Madame la préfet préside la séance. À titre de greffière-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0**ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil des maires étant tous présents et à la suite du consentement unanime de ces derniers, il est demandé d'ajouter les sujets suivants au point 6.0 Varia :

- Bâtiments patrimoniaux

- Messe anniversaire

2022-129**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

R	1.	ORDRE DU JOUR
I	2.	TOUR DE TABLE DES MUNICIPALITÉS
I	3.	ENTENTE DE PARTICIPATION – PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE
I ou R	4.	APPLICATION DE LA LOI - COMPÉTENCES DE LA MRC
I	5.	PÉRIODE DE QUESTIONS
I ou R	6.	VARIA
R	7.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2.0

TOUR DE TABLE DES MUNICIPALITÉS

Dans le cadre de l'atelier précédant cette séance, chacun des maires a été invité, à tour de rôle, à partager l'orientation de la décision prise ou à prendre par leur conseil municipal quant à l'intérêt de participer au projet éolien. Chacun a aussi été invité à poser des questions sur leur participation ou leur intérêt à participer au projet communautaire éolien Haute-Chaudière.

3.0

ENTENTE DE PARTICIPATION – PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

J'explique que des rencontres ont eu lieu avec les avocats de la MRC et ceux d'EDF, lesquels ont proposé des modifications à l'entente. Nous espérons obtenir une entente par les deux parties sous peu.

4.0

APPLICATION DE LA LOI - COMPÉTENCES DE LA MRC

Dans le cadre de l'atelier de travail, il a été discuté des dispositions de la loi quant à un départ ou un ajout d'une municipalité au territoire de la MRC du Granit et de l'impact potentiel pour les autres en regard des quotes-parts ou dans ce cas-ci, sur la participation au projet communautaire éolien. La loi encadrant ce genre de situation, il n'y a donc pas lieu de prévoir des clauses spécifiques à ce sujet dans le cadre du projet éolien.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6.0

VARIA**Patrimoine bâti**

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic mentionne la participation de la ville et quelques municipalités au Programme des bâtiments patrimoniaux et demande à quel moment l'entente leur sera fournie. Des validations seront faites auprès de la personne responsable du dossier.

Messe anniversaire

Madame Martine Brouard, mairesse de la Municipalité de Stornoway, suggère que la mairesse de la Ville soit appuyée d'une façon qui lui conviendra dans le cadre du 10^e anniversaire de la tragédie ferroviaire, l'an prochain. Des discussions ont lieu quant aux différentes possibilités et de ce qui pourrait être fait. La mairesse de la Ville de Lac-Mégantic accueille les différentes propositions avec reconnaissance.

7.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**2022-130****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil des maires du 6 juillet 2022 soit levée, il est 19 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale